

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/11/2011

Réception par le Prefet : 14/11/2011

Publication : **16 NOV. 2011**



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2011-11-10-6

Séance du mercredi 9 novembre 2011

### **PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE A MULHOUSE FINANCEMENT DU TRAITEMENT D'IMMEUBLES DÉGRADÉS**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG 2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°4è/42-06 du 19 mai 2006 relative à la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine de Mulhouse,
- VU le rapport du Conseil Général relatif à la Décision Modificative n°2-2011 du 14 octobre 2011
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve la subvention d'aide au traitement d'immeubles dégradés d'un montant de 270 000 € à verser à la SERM dans le cadre de la convention partenariale pour la mise en œuvre des programmes de rénovation urbaine de Mulhouse et qui est à prélever sur le programme H223, chapitre 204, fonction 72, nature 2042

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté